

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
du 25 Novembre 2022**

**Délibération N° : 20221125-07**

**OBJET : Mise à jour des statuts de la CCGQ - Modification du périmètre de l'intérêt communautaire concernant la compétence action sociale**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 21 Novembre 2022

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe – BUES Florent - CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël - LACROIX Charles – RENIE Alexandre – TENOUX Nicolas.

**POUVOIRS** : 3

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à AUDIER-MERLE Carine – RIBOT Philippe a donné pouvoir à BOULET Philippe.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Chrystelle CERUTTI.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et l'article L.5214-16 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2021-12-15-002 en date du 15 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras n°2022-133 bis en date du 7 juillet 2022 modifiant le périmètre de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale dans les termes suivants : « *La création et le fonctionnement du pôle de santé pluridisciplinaire du Guillestrois / Queyras comprenant : les maisons de santé pluriprofessionnelles du Guillestrois, à Guillestre et à Vars, et du Queyras, à Aiguilles* ».

**LE MAIRE** propose d'approuver la modification du périmètre de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour,

**CONSIDERANT** l'exposé du Maire,

**APPROUVE** la modification du périmètre de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale dans les termes suivants : « *La création et le fonctionnement du pôle de santé pluridisciplinaire du Guillestrois / Queyras comprenant : les maisons de santé pluriprofessionnelles du Guillestrois, à Guillestre et à Vars, et du Queyras, à Aiguilles.* »

**PREND ACTE** qu'au bénéfice de cette modification de périmètre, les maisons médicales de Molines-en-Queyras et de Risoul ainsi que le cabinet médical intermittent de Ceillac ne répondent plus à la définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

